



INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

---



**Juin 2020 N° 13**



**INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET  
PROFESSIONNEL**

---

**CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION**

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

---

Directeur de Publication ..... : Dr BERTE Zakaria, IPNETP

Secrétaire de Publication ..... : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP

Directeur Scientifique ..... : Pr Kanvally FADIGA, ENS

*Membres du comité scientifique*

Pr BAHA Bi YOUZAN D. .... : Université de Cocody Abidjan

Pr KOUADIO Bénié Marcel ..... : Université de Cocody Abidjan

Pr SANGARE Moustapha Karam..... : INPHB, Yamoussoukro

Pr GBONGUE Jean-Baptiste ..... : IPNETP, Abidjan

Dr BERTE Zakaria ..... : IPNETP, Abidjan



## TABLE DES MATIERES

|   |            |
|---|------------|
| <b>I - Editorial</b>  |            |
| Zakaria BERTE .....   | 7          |
| <b>II - Migration économique et relation à l'école des migrants sénégalais dans l'ouest et le sud ivoirien</b>  |            |
| SILUE Abou <i>Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) Abidjan, Côte d'Ivoire Département de Sociologie</i> .....   | 9          |
| <b>III - Motivation et choix des filières tertiaires de L'enseignement Technique et professionnel</b>   |            |
| ASSY Edmond Paul <i>Maître de conférences en psychologie, Université Félix Houphouët Boigny (UFBH) Abidjan Côte d'Ivoire</i> .....  | 41         |
| <b>IV - l'Indiscipline littéraire et anti conformiste dans la dislocation du français chez Ahmadou Kourouma</b>   |            |
| TANOHO Omoi Christian <i>Université Félix Houphouët Boigny de Cocody U.F.R : Langues, Littératures et Civilisations, Département de lettres-modernes</i> .....  | 63         |
| <b>V - Typologies de lecture et niveau de maîtrise des écoliers de ce2 de l'école primaire publique Akélé 1 - Tetty Daffot Adolphe, - Okou Kouakou Norbert, Université –Félix Houphouët-Boigny</b> .....  | 83         |
| <b>VI - Les baoulés de la région de San-Pedro : une conséquence de la politique d'aménagement du territoire ivoirien (1969-2000)</b>  |            |
| Dr. KOBÉ Abo Joseph <i>Maître-Assistant - Département d'Histoire Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)</i> .....   | 97         |
| <b>VII - Violences exercées sur les enfants confiés à des familles d'accueil à Abidjan - DAGBÉ Ahodan Stéphane, TRAORÉ Massandjé et KOUADJA Badjo Eunice - UFR Criminologie, UFHB Cocody</b> .....  | <u>119</u> |
| <b>VIII - Le racisme aux Etats-Unis : Une pathologie persistante</b>  |            |
| EKUA Niaké Fernand - <i>Docteur en philosophie, option politique et éthique Université Alassane Ouattara</i> .....  | 139        |
| <b>IX - Perception et comportements préventifs des populations de la zone péri urbaine d'Abidjan (Côte d'Ivoire) face à l'épidémie de Dengue à Abidjan : cas de la commune de Bingerville - Dr KOUAME Clément Kouadio- Institut d'Ethno-Sociologie (IES) - Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan BENIE Za-bi William - GHSA Advisor, BREAKTHROUGH ACTION, Centre des Programmes de Communication, Côte d'Ivoire</b> ..... | 161        |
| <b>X - Populations et violence politique en Côte d'Ivoire : de la responsabilité de protéger à la paramilitarisation des groupes d'autodéfense à Abidjan (Côte d'Ivoire) - BAH Mahier Jules Michel, Maître-assistant, Institut d'Ethno-Sociologie (IES)-UFR/SHS, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY</b> .....  | 187        |









## **VIOLENCES EXERCÉES SUR LES ENFANTS CONFIÉS À DES FAMILLES D'ACCUEIL À ABIDJAN**

**DAGBÉ Ahodan Stéphane**, [stephane.dagbe@gmail.com](mailto:stephane.dagbe@gmail.com) - **TRAORÉ Massandjé**  
et **KOUADJA Badjo Eunice**  
*UFR Criminologie, UFHB Cocody*

### **RÉSUMÉ**

Cette enquête analyse les violences à l'égard des enfants confiés. L'étude a eu pour cadre la commune d'Adjamé située dans le district d'Abidjan, et a porté sur une population de 45 individus. L'analyse des données recueillies a été essentiellement qualitative. Les résultats des analyses factuelles supportent deux facteurs étiologiques : un premier facteur de l'ordre de la perception négative des enfants et un deuxième de l'ordre de l'émotion (impulsivité) des tuteurs.

**Mots clés : violences, enfants confiés, impulsivité, perception négative, tuteurs.**

### **ABSTRACT**

This survey analyzes violence against entrusted children. The study was conducted by the commune of Adjamé located in the district of Abidjan and covered a population of 45 individuals. The analysis of the data collected was essentially qualitative. The results of the factor analysis support two factors : a first factor of this order of the negative perception of the children and a second factor of the order of the emotion (impulsiveness) of the tutors.

**Keywords : violences, entrusted children, impulsiveness, negative perception, tutors.**

## I- INTRODUCTION

La violence n'est pas l'apanage des seuls animaux. Elle est d'ailleurs omniprésente dans toute société. Elle est de ce fait substantielle à la nature humaine. Phénomène universel, elle pose un véritable problème de santé publique (OMS, 2002). Souvent dissimulée sous le couvert des traditions et des mesures éducatives, la violence familiale se démarque des autres formes de violences par le caractère du rapport existant entre l'agresseur et sa victime et par la nature privée de leur relation. La violence familiale comprend diverses catégories parmi lesquelles figure la violence sur les enfants remis aux soins des familles d'accueil. En Côte d'Ivoire comme dans plusieurs pays africains, la circulation des enfants constitue un élément caractéristique des systèmes familiaux répondant aux logiques de solidarité familiale. Dans une situation de remise à la garde des enfants à des familles tierces, des études montrent que les enfants confiés encourent plus que d'autres enfants les risques de privation et de mauvais traitements (UNICEF, 2014). Le placement en famille d'accueil serait donc un facteur de vulnérabilité pour les enfants, concernant les faits de violences car nombreux sont les enfants confiés qui sont victimes de maltraitance au sein de leur famille d'accueil, mais également de travail forcé relevant alors de la traite des enfants (Delomez, 2014). En général, la famille d'accueil attend de l'enfant confié qu'il effectue un certain nombre de tâches liées à la vie quotidienne. En ce qui concerne le travail effectué par les enfants, au sein des ménages d'accueil, une distinction est à faire entre travail comme processus de socialisation et travail comme exploitation ou traite. À ce niveau, le problème ou la distinction se situe non seulement au niveau de la nature du travail effectué par les enfants confiés mais également, au niveau du rapport social qui met en évidence les relations employeurs-employés. Boursin (2002) souligne que : « *s'il est certain que le travail des enfants en Afrique, n'est pas un phénomène nouveau, ce qui est nouveau en revanche, ce sont les formes que prennent actuellement le travail des enfants*

*et particulièrement les situations d'exploitation et de trafic des enfants à des fins économiques et / ou sexuelles* ». Les enfants victimes de pires formes de travail sont majoritairement issus de famille nombreuse, de familles recomposées ou sont des orphelins. La violence à l'égard des enfants découle avant tout des perceptions, attitudes et comportements dictés par nos normes sociales dominants mais également de la personnalité même de l'enfant victime de violence. Selon l'OMS (2002), dans le monde, ce sont les enfants en bas âge qui seraient, les plus concernés par les actes de violences physiques et estime à 1,6 millions le nombre de décès par an. Des études réalisées, en république de Corée du Sud, montrent que 67% des parents reconnaissent le fait de fouetter leurs enfants comme pratique éducative selon Hahm et Guterman cité par Agossou (2011). Sur le continent africain, précisément en Guinée, ce sont environ 80% des enfants qui sont victimes de châtement corporel et de maltraitance dans les foyers (Delomez, 2014).

En Côte d'Ivoire, le rapport d'analyse situationnelle des enfants met en évidence que plus d'une mère sur trois considère que pour élever correctement un enfant, il faut le punir physiquement. De ce fait, ce sont 71% des enfants qui sont victimes de corrections physiques sévères tandis que 86% sont victimes de violences verbales. Quant aux violences sexuelles, elles touchent une fille sur quatre âgée de 15 à 17 ans, soit 25% de filles. Notons qu'il est difficile de faire l'estimation de l'ampleur du phénomène de la violence familiale du fait de son caractère tabou et du fait qu'il relève de l'intimité des acteurs en présence (agresseur- victime).

Parallèlement, aux études qui tentent d'expliquer ou de comprendre le phénomène, des dispositions ont été prises pour la prévention du phénomène et la protection de l'enfant. En effet, à l'instar de l'OMS qui dans le souci de protéger l'enfant des actes de violences a adopté la résolution WHA. 49. 25, l'État ivoirien a ratifié des textes internationaux tels que la Charte Africaine des Droits et Bien-être de l'enfant, la Convention Universelle des Nation Unies relative aux Droits des enfants, les conventions 138 et 182 sur les pires formes de travail de l'OIT et a adopté en 2000 le Décret N°2000-133 du 23 Février 2000 portant organisation du Ministère de la promotion de la Femme dans lequel un comité National de lutte contre les violences

faites aux enfants et aux femmes a été créé. Il est important pour l'État ivoirien et pour le monde entier de prendre des mesures visant à protéger l'enfant de toutes victimisations car des études font état de ce que les actes de violence qu'ils soient physiques ; psychologiques ou sexuels entraînent de multiples conséquences sur la santé des enfants.

Au plan psychologique, la violence entraîne des traumatismes. De ce fait, l'enfant qui ne possède pas une forte capacité de résilience peut facilement sombrer dans la délinquance, dans l'alcoolisme, dans la consommation de substances psychotropes, et dans la prostitution. Aussi, les actes de violence exercés sur l'enfant peuvent accroître chez lui, la pratique de comportements sexuels à risques et à terme, fait de lui un partenaire ou un père violent (processus de l'identification à l'agresseur). Au vu de ce qui précède, il convient de s'intéresser au phénomène de violence lié aux enfants confiés. Cette étude vise donc à analyser le phénomène de la violence exercée par les tuteurs à l'égard des enfants confiés. Il s'agira ici de nous intéresser aux déterminants psychologiques pouvant expliquer le phénomène de violence lié à la remise à la garde des enfants aux familles d'accueil.

Dans la démarche de notre étude deux hypothèses sont formulées : la première hypothèse est que le phénomène de violence à l'égard des enfants confiés est lié à la perception négative de l'enfant par les tuteurs. La deuxième hypothèse est que la violence à l'égard des enfants confiés s'explique par l'impulsivité des tuteurs. Pour ce fait, deux théories seront utilisées pour comprendre le phénomène. Ce sont : le modèle cognitif du passage à l'acte et la théorie du contrôle de soi. La première met en évidence non seulement le lien entre les valeurs et les actes de délinquance, mais également la relation indirecte entre cognitif (raisonnement moral) et comportement adopté dans une situation spécifique. L'action qui découle donc de cette relation est orientée par un processus de prise de décision

(Eisenberg, 1987). Pour les tenants de cette théorie, la rationalité et le processus cognitif du passage donnent une vision opératoire du cheminement de la pensée chez le délinquant. Les conduites violentes résulteraient donc de perturbations du traitement de l'information. Un individu qui manifeste une conduite antisociale serait soit guidé par une absence d'empathie ou par un manque primaire de décentration du soi (Born et Goffin, 1999). La seconde théorie s'inscrit vers une approche hobbesienne selon laquelle les individus seraient enclins à commettre des crimes s'ils donnaient libre cours à leurs instincts. Il existe chez les individus équilibrés des forces ou mécanismes de contrôle qui les empêchent de commettre des actes criminels ou comportements incontrôlés. On n'apprend donc pas à devenir délinquant mais plutôt à ne pas le devenir (Ouellet et Tremblay, 2008). La commission de l'acte criminel ou l'adoption de comportements incontrôlés serait la résultante d'un auto-contrôle déficient. Essentiellement interne à l'individu, elle se centre sur des « symptômes » qui se sont déroulés durant l'enfance.

## **II- MÉTHODOLOGIE**

### **1-Site et Participants**

La présente étude s'est déroulée dans la commune d'Adjamé dans le District d'Abidjan, car, elle abrite en son sein l'ONG CAVOEQUIVA structure d'accueil des enfants placés (fille) victimes des violences de tous genres. Les recherches ont porté essentiellement sur les personnes directement concernées par le phénomène de violence. Au total ce sont quarante-cinq (45) personnes qui ont été interrogées. Notre échantillon d'enquête a été réparti comme suit : seize (16) enfants placés victimes de violence, cinq (5) tuteurs auteurs de violences, huit (08) agents de l'ONG CAVOEQUIVA et pour finir seize (16) parents biologiques d'enfants placés victimes de violence. La constitution de l'échantillon d'enquête s'est faite par choix raisonné. Ce qui signifie que les entretiens ont été fait avec les personnes présentant à partir d'une observation les critères préalablement définis susceptibles d'aider à saisir l'objet d'étude.

## **2-Technique de Recherches**

Au niveau des techniques de recherche, la combinaison de trois instruments ont permis de recueillir les informations nécessaires à notre objet d'étude. Comme instruments, nous avons eu recours à l'étude documentaire, l'observation fortuite et l'enquête-interrogation ou enquête de terrain. La présente étude s'est en premier lieu appuyée sur des écrits scientifiques de différentes sphères d'étude ayant traité du phénomène de violence à l'égard des enfants en général et ceux confiés en particulier. Suite à cette première étape, une enquête sur le terrain au sein de l'ONG CAVOEQUIVA a été menée. Notons que c'est au cours de la deuxième phase qui est celle de l'enquête-interrogation que nous avons procédé à l'observation fortuite. Cette dernière a permis d'observer au quotidien les enfants (filles) placés victimes de violence ainsi que les agents de l'ONG CAVOEQUIVA dans l'exercice de leur fonction. Elle nous a ainsi permis de nous imprégner du vécu de nos enquêtés.

## **3-Analyse des Données**

Elle a été essentiellement qualitative en raison de l'importance accordée aux opinions dans ce travail de recherche. À travers cette méthode, l'accent a été principalement mis sur le vécu et les expériences individuelles des sujets qui font l'objet de cette étude.

## **III- RÉSULTATS**

Les résultats porteront en premier lieu sur les manifestations du phénomène de violence sur les enfants remis aux soins des familles d'accueil. En second lieu sur les facteurs susceptibles d'expliquer le phénomène de violence à l'égard des enfants confiés.

## **I- MANIFESTATION DU PHÉNOMÈNE DE VIOLENCE SUR LES ENFANTS CONFIÉS AUX FAMILLES D'ACCUEIL**

### **1- Processus de « confiage »**

Analphabètes, généralement issues de familles nombreuses, les jeunes filles quittent dès le bas âge (08 ans) pour certaines leur famille biologique pour des familles dites d'accueil. Avec comme argument avancé par les tuteurs, leur scolarisation car conscients des difficultés économiques dont sont confrontés les parents biologiques. Une fois installées dans les familles d'accueil, la réalité est tout autre. Elles sont très tôt mises au travail et ce dans des conditions souvent jugées difficiles. La majeure partie d'entre elles exercent dans le secteur informel plus précisément dans les petits commerces et le port des bagages des particuliers dans les marchés et gares routières. À côté de cela, elles exécutent les différentes tâches ménagères. C'est ce qui ressort des propos de certaines filles interviewées. B 12 ans : *« je vivais avec ma grand-mère et ma tante est venue me chercher pour aller à l'école. Mais arrivée à Abidjan, je suis devenue sa bonne à tout faire à la maison. Je nettoie la maison, je lave les habits et les assiettes après tout ça je vais vendre les choux, carottes feuilles d'oignon au marché ».*

Z.V, 09 ans : *« vivant avec ma grand-mère dans la ville de Daloa, ma tante est venue pour Abidjan. Venue pour aller à l'école je me retrouve à faire les travaux domestiques. Je lave les assiettes, je nettoie la maison, je balais la cour et je lave les habits ».*

B.S 12 ans : *« je vivais à Bouaké (ville) avec mes parents et c'est là que ma tante et son mari sont venus me chercher pour vivre avec eux. Ils ont dit à mes parents qu'ils allaient me scolariser. Arrivée chez eux, le mari de ma tante m'a dit que c'est l'année prochaine que j'allais commencer à aller à l'école mais depuis trois ans que je suis là je ne vais pas à l'école. Je travaille à la maison et il ne me parle plus de me mettre à l'école ». De nos entrevues, il ressort que certaines filles ont été placées comme domestiques dans d'autres familles par le parent à l'initiative du « confiage ». Afin que celles-ci leur rapportent des ressources financières, en ce sens que le salaire*

que doit percevoir les jeunes filles leur est entièrement versé à la tutrice. En témoigne B.M, 16 ans : *« ma tante est allée me chercher au village pour venir rester avec elle comme elle vivait seule. Je venais l'aider un peu, mais arrivée chez elle, deux jours après elle m'a envoyé chez une tante pour travailler. La femme me payait vingt mille francs CFA, mais c'est ma tante qui prenait l'argent. J'ai jamais vu l'argent là, moi je devais travailler seulement »*. En lieu et place d'être scolarisées ou d'être des soutiens comme prévu, elles sont instrumentalisées par les tuteurs afin d'acquérir des biens et de satisfaire leurs besoins en termes de main d'œuvre. Victimes d'exploitation, elles sont dans l'exercice de leurs tâches également victimes de violences physiques et psychologiques. Violence qui sera l'élément déclencheur des fugues des familles d'accueil pour la rue. Dans la rue, elles passent plusieurs jours pour certaines et exercent comme activité le port de bagage communément appelé « tantie bagage » et ont comme dortoir les marchés et gares routières. Cela est illustré par les propos de M, 14 ans : *« j'habitais avec ma tante. Là-bas, je travaillais beaucoup, je faisais tout dans la maison mais ma tante me frappait. Au lieu de rester là-bas pour qu'on me frappe tous les jours j'ai fui de la maison. J'ai voulu repartir où j'étais, mais je me suis perdue et je me suis retrouvée dans la rue. Matin, je faisais « tantie bagage » et la nuit, je dormais dans le marché sur les tables des vendeuses »*. Après le passage à la rue, elles se retrouvent à la police ou à la direction régionale du centre social qui les ramènent à l'ONG. Notons que 80% des enfants reçus par l'ONG CAVOEQUIVA sont référés par la sous-direction de la police chargée de la lutte contre le trafic des enfants et de la délinquance juvénile (SDLTEDJ).

## **2- Typologie de violences**

Les jeunes filles par la pratique du « confiage », forme d'organisation sociale, intégrant l'enfant dans un système d'échange entre famille (membres de la fratrie ou amis proche de la famille), sont temporairement



ou à long terme placées par leurs parents biologiques ou dans certains cas, par leur grands-parents dans d'autres familles. Accueillies dans les nouvelles familles pour diverses raisons, elles sont au sein de ses familles victimes de mauvais traitements et cela en dépit des divers textes de lois élaborés et ratifiés par l'État ivoirien visant leur protection. De nos entretiens, il ressort trois typologies de violence que subissent les jeunes filles. Ce sont donc l'exploitation économique, les violences physiques et psychologiques.

✓ **Exploitation économique**

Bien que perçues comme des employées et traitées comme telle, ces filles ne perçoivent pour la plupart d'entre elles, aucune rémunération. Pour celles qui en perçoivent, les gains ne sont pas toujours proportionnels à la quantité de travail fournie. Elles sont généralement rémunérées en dessous des efforts fournis, la rémunération étant en dessous du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 60000 mille francs CFA fixé par l'État ivoirien. C'est ce que relève B. 15 ans *« je vivais à Bouaké avec ma grande sœur dans le quartier de Belleville 2. Une femme est venue voir ma grande sœur pour lui dire qu'il y a une femme à Abidjan qui veut une jeune fille pour l'aider dans les travaux de la maison. Chez tante Myriam, je lave la douche, j'essuie la maison et je lave aussi les habits de tante Myriam. Je m'occupe de tout dans la maison, elle me paye 15 mille francs. Mais je n'ai jamais vu l'argent là, parce que tante Myriam remet ça à sa maman qui envoie ça à ma grande sœur à Bouaké et après ma grande sœur m'appelle pour me dire qu'elle a reçu l'argent »*. La mise au travail est souvent liée à la situation économique des familles biologiques qui impose la participation de l'enfant au revenu familial. Les enfants travaillent pour soutenir les parents (tuteurs-parents biologiques) afin d'augmenter les gains familiaux, au mépris des textes de lois et la santé des jeunes. L'exploitation peut également se traduire dans la durée et l'intensité du travail exécutée. Très jeunes, elles sont contraintes à accomplir de longues journées de travail parfois dans des conditions difficiles. Ne disposant dans l'exercice de leurs différentes tâches que de peu de temps de repos. Les conditions dans lesquelles évoluent ces « petites bonnes » sont jugées inacceptables par l'OIT.

✓ **Violences physiques**

De nos entrevues avec les enquêtées (jeunes filles), il ressort que la violence physique est la forme la plus subie. La plupart reconnaissent avoir été victimes de sévices corporels. Voici quelques propos de certaines d'entre elles. K, 10 ans « *depuis je suis petite, je vis avec ma tante Amy et son mari à Abobo. Je ne suis pas allée à l'école et je n'ai pas appris de métier. Je vends de l'eau pour eux. Ma tante me frappe tous les jours. Mais c'est la première fois que le mari de ma tante me frappe comme ça. Il m'a envoyé acheter de « l'attiéké » et a estimé que j'ai duré. C'est pourquoi il m'a frappé. Je n'ai jamais reçu d'argent pour le travail que j'ai fait. Je vendais de l'eau et je faisais tout à la maison* ».

D. A, 12 ans « *j'étais avec ma grand-mère à Kangalêta. Ma tante Séka est allée me chercher pour venir rester avec elle, à Bouaké. Elle était allée me chercher pour venir fréquenter chez elle. Quand nous sommes arrivées chez elle, je n'allais pas à l'école, je travaillais. Je lave les assiettes, je nettoie la maison et je vends les petits trucs sur la route. Avec tout cela tante Séka me frappait. Pour ne plus qu'elle me frappe, j'ai fui de la maison pour aller chez une autre femme. Chez cette femme, je suis restée là-bas, jusqu'à ce que sa fille vienne me chercher pour venir à Abidjan. Elle faisait la même chose que me faisait ma tante, donc j'ai fui de là-bas aussi* ».

Il ressort de cette recherche que la violence physique est utilisée par les tuteurs pour exprimer un mécontentement vis-à-vis d'une action posée par l'enfant. Les tutrices ont recours aux châtiments corporels dans l'objectif d'éduquer l'enfant. Elles les battent afin de les « redresser », pour leur faire comprendre leurs erreurs, pour leur apprendre certaines valeurs sociales comme le fait de ne pas voler ou mentir, c'est ce que dit W. A, tutrice « *moi je n'ai pas grandi avec mes parents et c'est comme ça que j'ai été éduquée. On me frappait quand je n'obéissais pas ou quand je faisais*

*des bêtises* ». L'usage de la violence est révélateur de l'éducation reçue par les auteurs de violence. Ceux-ci, ne font que reproduire le modèle éducatif de leur environnement. Nos enquêtées (jeunes filles) ont relevées que dans la manifestation des violences physiques qu'elles subissaient, les auteurs de violence avaient recours à des objets. Ce qu'exprime M. O, 9 ans « *moi je n'ai pas grandi avec mes parents. Ma maman est morte quand j'étais bébé et je ne connais pas mon papa. C'est chez ma grand-mère que j'étais. Un jour, ma tante Mélanie est venue me chercher pour venir vivre avec elle, pour que je l'aide à la maison. Je faisais tout le travail mais elle me frappait avec un tuyau ou un bois ou ce qu'on prend pour brancher les téléphones. Elle prend aussi les assiettes pour me frapper. Un jour elle m'a blessée avec un couteau, c'est la cicatrice qui est sur mon bras (poignet)* ». Le but étant de faire souffrir, de faire mal, ces violences physiques occasionnent des dommages, des traumatismes et laissent des séquelles.

### **Violences psychologiques**

Vues comme une offense verbale ou une action qui consiste à rabaisser l'autre (Lyndsay, 1998), les violences psychologiques que subissent nos enquêtés se traduit par les insultes, les accusations parfois non fondées, l'indifférence des tuteurs, les humiliations et les propos méprisants comme en témoigne Q, 11 ans : « *Je vivais avec ma maman et un jour son grand frère est venu me chercher pour venir rester avec lui. Sa femme me frappe et m'insulte tous les jours. Un jour, l'argent de ma tante (la femme de l'oncle) est perdu et elle a dit que c'est moi qui l'ai pris. Pour elle, je suis une voleuse. Depuis ce jour, elle me traitait de voleuse, m'insultait pour un rien et même traitait toujours mes parents de pauvres* ». À force d'entendre ces propos injurieux, certains enfants (filles confiées) se sentent dévalorisées, insignifiantes et finissent par se renfermer sur elles-mêmes ; elles s'isolent socialement. D'autres par contre manifestent des comportements agressifs, hostiles à l'endroit des enfants (biologiques) moins âgés de la famille qui les accueillent.

Les familles d'accueil sont des espaces de mauvais traitements émotionnels et psychologiques se traduisant par le dénigrement, l'indifférence, les violences de tous ordres emmènent l'autre à se sentir coupable ou humilié. C'est la déduction faite des propos de C, 12 ans qui a

dû quitter la maison de sa tutrice en raison des humiliations. Voici ce qu'elle en dit : « avant je vivais avec mon père à Bingerville. Un jour Jean Pascal, le fils de ma tante (paternelle) est venu me chercher pour aller vivre chez ma tante, qui cherchait quelqu'un pour rester à côté d'elle. Le lendemain de mon arrivée, elle a commencé à me dire de laver les assiettes, les habits, la douche et de m'occuper du ménage. Tout le monde m'insultait même la fille de ma tante qui est née devant moi m'insulte, on me disait de ne pas la frapper. Un jour après avoir lavé les toilettes, il y a eu de l'eau qui est restée par terre, la fille de ma tante m'a insulté à cause de ça et m'a frappée ». Permettant de maintenir le contrôle sur l'enfant, la violence psychologique également nommée « cruauté mentale » blesse les jeunes filles qui en sont victimes dans leur estime de soi et de ce fait empêche l'affirmation de soi qui se caractérise par un comportement soumis. N'arrivant pas à exprimer leur émotion, leur pensée, leurs opinions de même que de défendre leurs droits, la fugue apparaît alors comme la solution toute trouvée par ces jeunes filles pour échapper aux violences quotidiennes.

De notre recherche, il ressort que les parents biologiques n'ont dans certains cas aucune connaissance de la situation dans laquelle se trouve l'enfant. Lorsque ceux-ci apprennent cette situation, la réaction est souvent mitigée. Certains sont offusqués du traitement infligé à l'enfant. C'est le cas de M. I, père biologique d'une mineure : « ma sœur est venue un jour me voir pour que je lui donne un de mes enfants pour l'aider dans les travaux ménagers étant donné qu'elle n'a pas eu de fille, mais un seul garçon qui va à l'école. De mon côté j'ai neuf (09) enfants qui ne sont pas tous scolarisés faute de moyens. Quand, j'ai appris ce qui se passe, j'ai immédiatement quitté le Mali pour la Côte d'Ivoire. Je ne suis pas du tout content de ce qui est arrivé, je ne pensais pas que pareille chose pouvait arriver à ma fille ici. Pendant que je traite bien mes autres enfants au Mali, ma fille est maltraitée par ma propre sœur et son mari. Mais que puis-je bien faire ? C'est mon beau-frère ». D'autres excusent les actes de violences du tuteur

en accusant le comportement de l'enfant. C'est le cas de Mme B. O, mère biologique : « *Ma grande sœur a pris ma fille depuis qu'elle avait dix (10) ans. On a beau fait, elle n'a pas voulu aller à l'école. Le problème avec elle aussi c'est qu'elle vole beaucoup et ça, ça fatigue tous ceux avec qui elle vit. Elle nous a trop volé, elle ne travaille presque pas si ce n'est que faire des petits travaux de ménage. Rien de bon. Je pense que c'est Nina la fille qui vit avec elle à la palmeraie qui l'a gâtée encore. C'est comme ça qu'elle les a envoyés ici (ONG) ».*

Dans les deux cas, l'on note l'impuissance des parents biologiques face aux violences que subissent leurs enfants. La violence, sur toutes ses formes exercées sur l'enfant, occasionne des traumatismes. La question qui se pose dans ces cas de figure est de prendre connaissance des motivations de telles victimisation. Quels sont donc les déterminants de cette violence ?

## **II- FACTEURS EXPLICATIFS DU PHÉNOMÈNE DE VIOLENCE LIÉS À LA PRATIQUE DU « CONFIAGE »**

Bien que l'État ivoirien ait ratifié et adopté des textes allant dans le sens de la protection des enfants, ceux-ci sont encore victimes de violences ; plongés dans une grande insécurité et mis en danger par ceux-là même qui sont censés les protéger. Divers sont les facteurs qui rendent compte du comportement violent des tuteurs à l'égard des enfants dont ils ont la charge. Ce sont entre autres : le comportement impulsif des tuteurs et leur perception négative vis- à-vis des enfants.

### **1- Impulsivité des tuteurs**

Il ressort de l'enquête que les tuteurs, face à un événement qui constitue un obstacle à la satisfaction d'un désir, d'une pulsion ou d'un besoin, adoptent un comportement violent, agressif. Ce comportement agressif se traduit par le mécontentement, la colère, la déception et l'impatience. Émotions qui surviennent lorsque la satisfaction de leurs besoins rencontre un obstacle. Z. E, 10 ans : « *Ma tante me frappe tous les jours mais c'est la première fois que le mari de ma tante me frappe comme ça, il m'a envoyé acheter de l'attiéké et a estimé que j'ai duré là-bas, c'est pourquoi il m'a frappé comme ça* ». En effet, incapable de tolérer

des frustrations, les tuteurs passent immédiatement à l'acte violent qui se manifeste par des injures et des coups, ici l'expression de la violence est extrême et permet de combler, le manque occasionné par la non satisfaction. L'utilisation d'objets pouvant laisser de graves séquelles et la menace de mort sont courant chez certaines tutrices. C'est ce qui ressort des propos de certaines filles. D, 10 ans « *je vivais avec ma mère à Bouaflé. C'est là-bas que mon oncle est venu me chercher pour vivre avec lui à Abidjan. Dès que je pose un acte qui pour lui n'est pas bon, il me frappe. Un jour par inadvertance j'ai cassé sa tasse. Il a frappé dans mon ventre avec son pied. Deux jours avant mon départ de la maison, j'ai gâté la chasse d'eau. Quand il est rentré du travail, j'étais en train d'expliquer lorsque soudainement il j'ai reçu une gifle* ».

C. S, 8 ans « *Mon tonton a envoyé des œufs et j'en ai pris deux pour préparer sur le gaz. L'eau est finie dans la casserole, Nicole (fille de la tutrice) m'a frappé et elle m'a dit qu'elle me frappera tous les jours jusqu'à ce qu'à la venue de sa mère, qui me frappera à son tour* ». Interrogée sur son agissement, Nicole répond ceci :« *je me suis rendu compte que la fumée avait envahi toute la maison et je lui ai demandé ce qu'elle avait fait. Je n'ai trouvé aucune réponse parce qu'elle refusait de parler. Je me suis donc énervée et je l'ai frappé* ».

N. K 8 ans « *dès que je fais une chose jugée pas bien ma tante me frappe avec le fil de portable. Un jour elle m'a frappé et m'a dit qu'elle va me tuer. J'ai demandé pardon mais elle m'a frappé jusqu'à me blesser la main. Simplement parce qu'elle m'a dit d'arranger la maison et je ne l'ai pas fait* ». V. Z, 9 ans « *pour toute faute ma tante me frappe avec le bois de placali, une ceinture, fil de courant. Un jour, elle s'est disputée avec une dame parce que cette dernière m'a défendu et est venue me chercher pour m'emmener chez elle* ». Connaissant le caractère impulsif des tuteurs certaines filles prennent la fuite après la commission de l'acte, la « bêtise ».

Le passage à l'acte violent, qu'il soit physique ou psychologique, permet en quelque sorte au tuteur d'évacuer le sentiment de frustration qu'il ressent face aux actes commis par l'enfant. Chaque fois que l'enfant pose un acte qui va à l'encontre de ses besoins et qui suscite le mécontentement ou la frustration du tuteur, la réaction est immédiate. Le sentiment d'urgence est en effet permanent, il renvoie donc à une réaction précipitée qui manque de préméditation. La violence exercée à l'égard de l'enfant témoigne du manque qu'il ressent et du sentiment de frustration qui en découle.

### **3-Perception négative de l'enfant**

La perception est la représentation que l'on se fait des gens et de leur environnement social. C'est en quelque sorte, un jugement que l'on porte sur une personne. Ainsi, la perception est l'impression que l'on se fait d'autrui, elle peut être immédiate et se traduire par l'indifférence affective, la discrimination entre les enfants et la stigmatisation dont ils sont victimes. Nos entretiens avec les jeunes filles confiées ont révélé que dans la majeure partie des cas, les tuteurs (tutrices) ont à leur égard une perception négative dans la mesure où, elles ne bénéficient non seulement pas des mêmes droits, mais également des mêmes traitements que les enfants biologiques. En effet, pendant qu'elles sont commisses aux tâches ménagères et au commerce dans les gares routières, les corridors et autres endroits dans le district d'Abidjan, les enfants biologiques fréquentent les établissements scolaires et vaquent librement à leurs occupations. En outre, souvent moins âgées que les enfants de la fratrie, dans l'exercice de leurs différentes tâches, elles sont généralement celles qui se lèvent tôt, et se couchent tard. Souvent, seules à tout faire à la maison bien qu'elles ne soient pas à l'origine des « bêtises » commises, elles sont tenues pour responsables, et de ce fait, battues par les tuteurs. Cela est illustré par des enquêtés Z. V, 9 ans « *chez ma tante quand je commets une erreur, elle ne me donne pas à manger toute la journée. Un jour, elle m'a dit de lui envoyer un couteau et sa fille a pris le couteau pour me frapper. Je lui ai dit que j'irai le dire à sa mère. Elle m'a devancé pour le dire à sa mère que c'est moi, qui l'ai frappée. J'ai dit à ma tante que c'était le contraire mais, malheureusement c'est moi qui fus frappée. Puis, elle m'a demandé de quitter la maison. La fille de ma tante ne fait rien, elle va à l'école et c'est moi qui fais tout le travail à la maison* »

A. D, 10 ans « *les enfants de ma tante ne font rien. Elle ne frappe pas ses enfants, mais quand je commets une faute, elle me frappe avec une chicotte et sa main. Ses enfants vont à l'école et moi je reste à la maison pour travailler. Je lave les assiettes, les habits et après je vends au marché. Moi, je dors au salon. J'ai fui de la maison parce que ma tante voulait me frapper comme je me suis bagarrée avec son enfant et l'ai frappé, elle a dit qu'elle allait me frapper* ». Trop souvent considérées comme la propriété de celui qui en a la charge ou la garde (la tutrice), les filles placées sont perçues par celles-ci, comme des bêtes de somme, des personnes dépourvues de tous droits. A cet effet, elles n'ont que des obligations, elles doivent respect et obéissance quoi qu'il arrive à cette puissance paternelle à laquelle elles sont soumises. En guise de punition lorsqu'elles désobéissent à cette puissance paternelle, certaines filles restaient souvent plus d'une demi-journée sans repas tandis que d'autres étaient même réveillées en pleine nuit pour exécuter des corvées ou pour être physiquement ou psychologiquement violentées. C'est d'ailleurs ce qu'exprime un tuteur : « *les enfants sont là pour apprendre. C'est en travaillant qu'on acquiert des compétences. Ainsi la sanction est là pour leur rappeler leur devoir* ». La perception négative envers l'enfant laisse entrevoir une relation conflictuelle entre le tuteur et l'enfant placé ou confié, qui se matérialise par le rejet affectif. L'indifférence émotionnelle ou affective du tuteur vis-à-vis de l'enfant (en termes d'interaction) amène ce dernier à ignorer les besoins de l'enfant, il ne montre aucune émotion positive à l'égard de cet enfant, socialement isolé avec les membres de sa famille d'accueil et avec l'extérieur. C'est le cas de Z. D 16 ans : « *Je vivais avec mes parents jusqu'à leur mort. Ma grande mère est venue me chercher pour vivre avec ma tante dans la commune de Yopougon. Elle prenait soin de moi et m'a même scolarisé. Je faisais la classe des cours moyens 1 (CMI). Mais un jour, une sœur de sa tante dit à ma grande mère que je suis une sorcière. Ma grand-mère à son tour informe ma tante avec qui je vivais. Ce qui m'a valu d'être conduite dans*



*une église où le pasteur a « confirmé » que je suis une sorcière et que je suis à l'origine de la mort du nouveau-né de ma tante, puis de la perte de son emploi. Dès lors, s'impose à moi une délivrance. Selon lui, j'ai été initiée à la sorcellerie par ma grande sœur qui m'a fait manger la « chair humaine » une nuit malgré mon refus. Lorsque j'ai mangé, je suis devenue sorcière et que j'ai même tué une femme au village. Sur ordre de ma grande sœur. Par la suite, j'ai tué mon père, ma mère en mettant mystiquement une poudre dans leur nourriture ». De ces révélations, la perception de la tante à l'égard de la jeune fille considérée auparavant comme sa fille va connaître une transformation de sorte à devenir négative. Continuant ses propos : « elle sera conduite et abandonnée dans une église dans laquelle je serai victime de maltraitances. Durant les trois mois passés dans cette église, je ne mangeais que les Samedis et Dimanches. Ne tenant plus sur mes pieds, je me cachais pour manger, surprise un jour par le représentant du prophète, je fus enchaînée et battue avec un bois. Cette situation de violence qui était de plus en plus répétée m'a conduit à fuguer ». L'enfant est perçu comme le bouc émissaire de ce qui arrive de négatif à la famille. Cette situation a pour conséquence la dissolution du lien affectif et un sentiment négatif envers l'enfant. Cas dans lequel s'est trouvée Z. D, 16 ans, la perception de la tutrice a connu une transformation suite à la perte de son nouveau-né et de son emploi. Elle est désormais perçue comme le « mal », la responsable de ce qui du malheur qui frappe la tutrice.*

Le peu de réaction de certains tuteurs suite au départ des jeunes filles de leur domicile, le désintérêt dans la recherche montre leur indifférence affective vis à vis de l'enfant. Le rejet émotionnel traduit le peu de considération qu'ils leur attachent. Ils se contentent d'informer les parents biologiques de la disparition de l'enfant afin qu'ils fassent eux-mêmes les recherches. Dans le cas des enfants dits « sorciers », on note que la perception négative est constatée chez des parents biologiques qui n'hésitent pas à abandonner l'enfant à l'ONG CAVOEQUIVA. C'est le cas de H. G, 13 ans, qui a été abandonnée par sa mère biologique parce que perçue comme sorcière et accusée d'avoir incendié la maison de son oncle en sorcellerie. Dans le cas des enfants dits « sorciers », la perception, des parents ou tuteurs vis-à-vis de l'enfant est plus erronée que négative parce que basée sur la subjectivité.

#### **IV- DISCUSSION ET CONCLUSION**

Ce travail de recherche a pour objectif d'analyser le phénomène de violences lié à la pratique du « confiage » tout en mettant en évidence les facteurs susceptibles d'être à l'origine de cette victimisation. Dans le cadre de cette présente étude, deux théories ont aidé à la compréhension des déterminants de la victimisation des enfants confiés. Le modèle cognitif du passage à l'acte a permis de mettre en évidence la relation entre la distorsion dans le traitement de l'information (perception) et actes de violences. Notons que la perception, n'a de sens que, lorsqu'elle est en relation avec une action, qu'elle soit favorable ou défavorable. La théorie du contrôle de soi, quant à elle, a permis de mettre en exergue comme l'a montré Gottfredson et Hirschi que certains traits de personnalité prédisposeraient, non seulement à la commission d'actes délinquant, mais également à une variété de comportements analogues. Ainsi, l'impulsivité explique la violence exercée sur les enfants confiés. Bien qu'il soit difficile de faire l'estimation de l'ampleur du phénomène de la violence au sein des familles, notre recherche a mis en évidence, l'usage de la violence au sein des familles d'accueil. Cela est confirmé par le rapport du Conseil Fédéral Suisse (2012), la violence à l'égard des enfants serait liée à des facteurs sociologiques de tous ordres (socioculturel, socio-économique, familiale et individuel). S'inscrivant également dans le volet social pour tenter d'expliquer la violence, à l'égard des enfants en général, et ceux placés ou confiés en particulier, le Rapport de l'Unicef (2014) fait mention de ce que la violence découle avant tout, des perceptions, attitudes et comportements dictés par nos normes sociales dominants. Pour Delomez (2014), le « confiage » en lui-même, serait à l'origine des actes de violence à l'encontre des enfants concernés, car il est, selon l'auteur, un facteur de vulnérabilité. Confiés pour diverses raisons et, malgré l'existence de lois internationales et nationales qui les protègent contre toutes formes d'abus et d'exploitation, les enfants (filles)

sont victimes de violence de la part des tuteurs. L'existence de la violence à l'égard des enfants confiés, se manifeste à travers l'exploitation de ceux-ci, et l'usage de violences physique et psychologique. Les facteurs explicatifs des violences à l'égard des enfants confiés, décelés, sont au nombre de deux et axés sur le tuteur. Ce sont : le caractère impulsif des tuteurs et la perception négative vis-à-vis de l'enfant, dont ils ont la charge. Il importe de souligner que cette étude comporte certaines insuffisances qui résident dans le choix de nos hypothèses de recherche car nous avons fait le choix d'une approche unilatérale pour analyser le phénomène de violence à l'égard des enfants confiés.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Agossou, K.M. (2011). Familles, pratiques éducatives parentales et violences sur les enfants. Thèse unique de doctorat en sciences de l'éducation, option psychologie de l'éducation, ENS Cocody.
- Born, M. et Goffin, L. (1999). Développement du processus référentiel dans la mise en œuvre du comportement délinquant. *Bulletin de psychologie*, 52 (3), 355-362.
- Boursin, F. (2002). Travail et trafic des enfants versus scolarisation. Colloque sur la recherche face aux défis de l'éducation au Burkina-Faso, 19-22 novembre 2002, Ouagadougou, AREB-INSS, CNRST-IRD.
- Delomez, H. (2014). Étude sur les violences faites aux enfants en République de Guinée. Search for Common Ground, Union Européenne.
- Eisenberg, M. (1987). Pro-social Development in Middle Childhood: A Longitudinal Study. *Development Psychology*, 23 (5), 721-738.
- Lyndsay, J. et Clement, M. (1998). La violence psychologique, sa définition et sa représentation selon le sexe. *Recherche féministe*, vol 11, n°2, pp 139-160.
- OMS. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé.
- Ouellet, F. et Trembley, P. (2008). Les paradoxes du manque de contrôle de soi : délinquants, joueurs compulsifs et étudiants. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol 61, n°3.
- UNICEF. (2014). Analyse de la situation d'enfant en Côte d'Ivoire, vers une société plus équitable dans un pays émergent.